

Commune de CHAMPAGNAC
Séance du 17 août 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Champagnac, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr RODE Michel, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs:

RODE Michel, BLIN Gérard, PELLETAN Rodolphe, ANDRÉ Pascal, JOLY Marie-Eve, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, CLÉMENT Jean-Marie, CHAGNIOT Hervé, POULLY Thierry, RAVON Francis, THÉRY Magali, RENOUE Corinne

Etait absent : Mr BONNEAU Frédéric

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2017, à l'unanimité les travaux du Conseil se sont déroulés ainsi qu'il suit.

Délibération N°19-2017

Attribution subvention communale à la Coopérative Scolaire

La Coopérative Scolaire ayant donné son dossier de demande tardivement il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Il a été procédé à l'attribution de la subvention à la Coopérative Scolaire dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2017 selon la répartition suivante :

	Montant 2016	Montant 2017	
		Demandé	Accordé
Coopérative Scolaire	400 €	400 €	400 €

La subvention a été accordée à l'unanimité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N°20-2017

Travaux d'Amélioration Thermique de la Salle des Fêtes

Choix du Coordinateur SPS

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir un coordinateur pour une mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour les travaux d'amélioration thermique de la salle des fêtes.

Des devis ont été demandés à différents cabinets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de retenir la société DEKRA pour un montant de 996,00 € HT soit 1 195,20 € TTC afin d'assurer la mission SPS

- Autorise Mr le Maire à signer le contrat correspondant.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération N°21-2017

Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Seugne en Haute-Saintonge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que lors de son dernier conseil syndical, le 27 juin 2017, le Syndicat Mixte de la Seugne en Haute-Saintonge a procédé à la modification de ses statuts afin de valider sa fusion avec le Syndicat Intercommunal D'Aménagement Hydraulique du Trèfle en Charente.

- *Que le SIAH du Trèfle en Charente a adopté la même procédure lors de son conseil syndical du 3 juillet 2017.*

Après avoir donné lecture de la délibération du conseil syndical du SMSHS, de lui du SIAH du Trèfle en Charente et du projet de statuts adopté à cette occasion par les conseils syndicaux. Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur proposition laquelle, pour être validée par le représentant de l'État, doit être approuvée par la majorité qualifiée des conseils municipaux, majorité qualifiée qui est détaillée dans l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

*APPROUVE cette modification des statuts du Syndicat Mixte de la Seugne en Haute-Saintonge qui devient, par là même : **Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne.***

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- *Mr le Maire informe que la Communauté de Communes demande une plateforme béton sous la colonne à verre Route de Réaux. Or, ce terrain est privé et appartient à Mr Michel RICHARD. Plusieurs solutions sont possibles: déplacer la colonne, la laisser à cet endroit mais demander la permission au propriétaire ou la supprimer. Il est demandé à Mr le Maire de voir avec le propriétaire auquel cas elle sera supprimée.*

- *Le contrat CUI/CAE de Mme Valérie MIGNET se termine le 4 octobre 2017.*

- *Mme le Sous-Préfet de Jonzac préconise l'instauration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans toutes les communes. Un plan avait été réalisé par Mr Hervé CHAGNIOT en janvier 2016.*

- *Des radiateurs seront à changer dans les logements du presbytère. Il faudra également vérifier l'isolation du toit de ces logements.*

- *Une fiche d'inscription pour la cantine et la garderie sera réalisée pour la rentrée 2017-2018.*

- *Une réunion est prévue le 18 août avec le représentant territorial de l'action sociale et les membres du Comité d'Action Sociale pour discuter de dossiers de familles en difficulté de la commune.*

Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.